

DEL/2023/RH/114
ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION

L'assemblée délibérante,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 721-3,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 82,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut, selon des conditions fixées par une délibération, mettre un véhicule de fonction à disposition des directeurs de pôle de la collectivité lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Contrairement au véhicule de service, le véhicule de fonction peut être utilisé également à titre privatif. Il constitue un avantage en nature entériné par un arrêté individuel dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Attribuer, compte tenu des responsabilités qui leur incombent, de leurs contraintes de déplacement et de temps, un véhicule de fonction uniquement aux agents occupant un poste de directeur de pôle.
- Prendre l'arrêté d'attribution du véhicule de fonction qui en précisera les références et les modalités d'évaluation de l'avantage en nature.
- Inscrire au budget les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

